

Libertés publiques et droits fondamentaux

Licence 3, Groupe A-K, Université de Strasbourg (2018-2019)

Cours de M. Arnaud DURANTHON
Maître de conférences de droit public

SUJET D'EXAMEN – SESSION 2 – SUJET

Par une copie qui ne saurait excéder quatre pages et aura à cœur de livrer une réflexion juridique et critique, vous indiquerez ce que vous inspirent les propos suivants, extraits d'une interview donnée par M. Bertrand Louvel, Premier président de la Cour de cassation au journal *Le Point* le 6 avril 2016 :

« (...) *La logique voudrait que plus il y a de restrictions aux libertés, plus le juge naturel des libertés devrait être mobilisé. Or, depuis une vingtaine d'années, on a ôté au juge judiciaire le contrôle des libertés que le constituant de 1958 lui avait confiées : la liberté d'aller et de venir, l'intimité de la vie privée, le secret des correspondances, l'inviolabilité du domicile, etc. (...)* »

Durée : 1 heure – Aucun document autorisé.

*
* *

3^e année licence droit
Cours de L à Z

LIBERTES PUBLIQUES



Durée de l'épreuve : 1 heure.

Traitez les deux sujets suivants :

1. L'appréhension de la fin de vie par le droit français (12 points)
2. L'interdiction administrative de sortie du territoire (8 points)

Document autorisé : aucun